

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
 ARRONDISSEMENT DE CAEN

 \*\*\*\*\*  
 COMMUNE DE OUISTREHAM

\*\*\*\*\*

## SYNTHESE DES DECISIONS PRISES EN SEANCE DU 4 MARS 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 4 avril à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Le Maire ouvre la séance et fait l'appel :

		NOM	PRESENT(e)	EXCUSE(e) donnant POUVOIR A	
Maire		M. Romain BAIL	<input checked="" type="checkbox"/>		
ADJOINTS	1er	Mme Catherine LECHEVALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>		
	2e	M. Pascal CHRÉTIEN	<input checked="" type="checkbox"/>		
	3e	Mme Isabelle MULLER DE SCHONGOR	<input checked="" type="checkbox"/>		
	4e	M. Robert PUJOL	<input checked="" type="checkbox"/>		
	5e	Mme Sabine MIRALLES	<input checked="" type="checkbox"/>		
	6e	Mme Sophie POLEYN	<input checked="" type="checkbox"/>		
	7e	M. Luc JAMMET		<input checked="" type="checkbox"/> Mme Lechevallier	
CONSEILLERS MUNICIPAUX (cd : conseillers délégués)		Mme Annick CHAPELIER	<input checked="" type="checkbox"/> quitte à 20h30 (point 12)	<input checked="" type="checkbox"/> M. Bigot (DEL.04 et ss.)	
	cd	M. François PELLERIN	<input checked="" type="checkbox"/>		
	cd	M. Patrick QUIVRIN	<input checked="" type="checkbox"/>		
	cd	Mme Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS	<input checked="" type="checkbox"/>		
	cd	M. Thierry TOLOS		<input checked="" type="checkbox"/> Mme Poleyn	
	cd	Mme Béatrice PINON	<input checked="" type="checkbox"/> quitte à 20h45 (point 13)	<input checked="" type="checkbox"/> M. Pujol (DEL.05 et ss.)	
		Mme Pascale DEUTSCH	<input checked="" type="checkbox"/>		
	cd	Mme Nadia AOUED	<input checked="" type="checkbox"/>		
		M. Paul BESOMBES	<input checked="" type="checkbox"/>		
	cd	M. Christophe GSELL	<input checked="" type="checkbox"/>		
		M. Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE	<input checked="" type="checkbox"/>		
	cd	Mme Fabienne LHONNEUR	<input checked="" type="checkbox"/>		
	cd	M. Martial MAUGER	<input checked="" type="checkbox"/>		
		M. Matthieu BIGOT	<input checked="" type="checkbox"/>		
	cd	Mme Amélie NAUDOT		<input checked="" type="checkbox"/> M. Mauger	
		Mme Pascale SEGAUD CASTEX	<input checked="" type="checkbox"/>		
		M. Raphaël CHAUVOIS	<input checked="" type="checkbox"/> arrive à 18h09 (point 2)		
		Mme Sophie BÖRNER	<input checked="" type="checkbox"/> Part à 17h42 (point 12)	<input checked="" type="checkbox"/> M. Nourry	
	M. Jean-Yves MESLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>			
	M. Christophe NOURRY	<input checked="" type="checkbox"/> Arrive à 1h03 (point 10)	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Börner		
	M. Emmanuel TISON	<input checked="" type="checkbox"/>			
NOMBRE	Conseillers en exercice : 29 (Quorum : 10)	Présents : 25/24/23	Quorum <input checked="" type="checkbox"/>	Pouvoirs : 4/5/6	Votants : 28/29
Liste majoritaire : NOTRE PARTI C'EST NOTRE VILLE		Liste RASSEMBLER OUISTREHAM	Liste OUISTREHAM ECOLOGISTE & CITOYENNE		

Mme Josiane Clément-Lefrançois est désignée comme secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

L'ordre du Jour appelle :

Point 1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

Gestion des assemblées et intercommunalité

Point 2 : GESTION DES ASSEMBLEES – MODIFICATION DU TABLEAU DES ELUS SUITE A UNE DEMISSION

Point 3 : DELEGATIONS - DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Commande publique :

Point 4 : MARCHES PUBLICS - GROUPEMENTS DE COMMANDE PROPOSES PAR CAEN LA MER – MARCHÉ RELATIF A LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Point 5 : MARCHES PUBLICS - GROUPEMENTS DE COMMANDE PROPOSES PAR CAEN LA MER – MARCHÉ RELATIF A LA MAINTENANCE DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point 6 : MARCHES PUBLICS - GROUPEMENTS DE COMMANDE PROPOSES PAR CAEN LA MER – MARCHÉ RELATIF AUX VERIFICATIONS PERIODIQUES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DU PATRIMOINE

Domaine et Patrimoine :

Point 7 : AMENAGEMENT ET POLITIQUE EN FAVEUR DE LA SANTE – PROJET DE POLE SANTE COMMUNAL – ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE CELLULE DESTINEE A UN CABINET DE RADIOLOGIE

Finances :

Point 8 : FINANCES COMMUNALES – AFFECTATIONS DES RESULTATS INSCRITS AU CA2021

Point 9 : FINANCES COMMUNALES – SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET TRANSPORT

Point 10 : FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE A INSCRIRE AU BP2022

Point 11 : FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE SOUTIEN EXCEPTIONNELLE A LA SNSM DE OUISTREHAM

Point 12 : FINANCES COMMUNALES – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Point 13 : FINANCES COMMUNALES ET AMENAGEMENT – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Point 14 : FISCALITE LOCALE – VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES DITES TAXES DES MENAGES

Divers :

Point 15 : JEUNESSE ET PETITE ENFANCE – SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DU CALVADOS

Point 16 : QUESTIONS DIVERSES

*2 questions diverses ont été proposées par le groupe Ecologiste, 1°) sur les actions de solidarité envers les réfugiés ukrainiens et 2°) sur les logements sociaux.*

*1 question du groupe Rassembler Ouistreham sur les travaux du quartier des Charmettes.*

*L'ordre du jour est adopté.*

## Point 1 / ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

Le compte rendu du dernier conseil municipal est soumis à l'adoption des membres de l'assemblée présents à cette séance. Il est adopté à l'unanimité.

### Gestion des assemblées et intercommunalité

## Point 2 / GESTION DES ASSEMBLEES – MODIFICATION DU TABLEAU DES ELUS SUITE A UNE DEMISSION

AP20220404\_1

Présents : 25

Annexe : - Tableau des élus

Rapporteur : Le Maire

Par lettre en date 7 mars 2022, Monsieur Paul BESOMBES, 6<sup>e</sup> adjoint au maire, a présenté sa démission de ses fonctions d'Adjoint au Maire à Monsieur le Préfet du Calvados. Il souhaite malgré tout conserver son mandat de conseiller municipal pour continuer à s'investir auprès de ses concitoyens, en tant que conseiller municipal. [...]

Après avis favorable de M. le Préfet du Calvados, notifié par courrier en date du 16 mars 2022, **le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité**

- **D'une part, PREND ACTE** de la démission de M. Paul BESOMBES de son mandat de 6<sup>e</sup> adjoint, à compter de la notification d'acceptation du Préfet.  
*Les délégations de fonctions et de signature accordées à M. BESOMBES tombent à compter de cette date et seront redistribuées le cas échéant à d'autres élus par arrêté du maire et selon sa convenance.*
- **D'autre part, DECIDE** de ne pas procéder au remplacement de M. BESOMBES.  
*Chacun des adjoints de rang inférieur à celui de l'adjoint démissionnaire se trouve donc automatiquement promu d'un rang au tableau des adjoints.*
- **Enfin, PREND ACTE** de la modification du tableau des élus du conseil municipal comme annexé à la délibération.

### Point 3 / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

AP20220404\_2

Présents : 25

Annexe : - Livret des décisions

Rapporteur : Le Maire

En conformité avec L'article L 2122-23 du CGCT, l'assemblée est informée de la signature des actes suivants (cf. document joint).

#### Commande publique :

### Point 4 /MARCHES PUBLICS - GROUPEMENTS DE COMMANDE PROPOSES PAR CAEN LA MER - MARCHÉ RELATIF A LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

DEL20220404\_01

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

Annexe : - Fiche détail

Rapporteur : M. Pujol - VU en C° finances du 1<sup>er</sup>/04/2022

[...] CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes "Bâtiments et Equipement" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire, VU la délibération en date du 29 mai 2018 approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes permanent pour les marchés concernant Bâtiments et Equipements,

Lu et entendu l'exposé, après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- ➔ **DECIDE de PARTICIPER** au marché relatif à la « maintenance des ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer.

La fiche descriptive de ce marché figure en annexe de cette délibération. Il y est indiqué son contenu et sa durée.

La commune communiquera à Caen la mer l'expression de ses besoins en remplissant le questionnaire prévu à cet effet qu'elle a reçu.

- ➔ **PREND ACTE** que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;
- ➔ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

### Point 5 /MARCHES PUBLICS - GROUPEMENTS DE COMMANDE PROPOSES PAR CAEN LA MER - MARCHÉ RELATIF A LA MAINTENANCE DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

DEL20220404\_02

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

Annexe : - Fiche détail

Rapporteur : M. Pujol - VU en C° finances du 1<sup>er</sup>/04/2022

[...] CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes "Bâtiments et Equipement" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

VU la délibération en date du 29 mai 2018 approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes permanent pour les marchés concernant Bâtiments et Equipements,

Lu et entendu l'exposé, après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- ➔ **DECIDE de PARTICIPER** au marché relatif à la « **maintenance des moyens de lutte contre les incendies** » dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer.

La fiche descriptive de ce marché figure en annexe de cette délibération. Il y est indiqué son contenu et sa durée.

La commune communiquera à Caen la mer l'expression de ses besoins en remplissant le questionnaire prévu à cet effet qu'elle a reçu.

- ➔ **PREND ACTE** que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;
- ➔ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Point 6 / MARCHES PUBLICS - GROUPEMENTS DE COMMANDE PROPOSES PAR CAEN LA MER – MARCHÉ RELATIF AUX VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DU PATRIMOINE**

DEL20220404\_03

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

**Annexe :** - Plan de situation

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 1<sup>er</sup>/04/2022

[...] La CU propose de participer au **marché « Vérifications périodiques »**. Ce marché a pour objet de procéder aux vérifications périodiques des installations techniques du patrimoine (Etablissements Recevant du Public et Etablissements Recevant des Travailleurs) des membres du groupement de commandes et concerne :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Appareils de levage, ascenseurs &amp; monte-charge</li> <li>b) Installation de gaz</li> <li>c) Installation de chaufferie</li> <li>d) Installation électrique</li> <li>e) Appareils à pression</li> <li>f) Amiante</li> <li>g) Paratonnerres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>h) Système de mise en sécurité incendie (SSI)</li> <li>i) Équipement de travail – Levage</li> <li>j) Équipement de travail – Machine</li> <li>k) Stop-chute des équipements de basket-ball</li> <li>l) Ligne de vie et points d'ancrage</li> <li>M) Systèmes de climatisation.</li> </ul> |
|---|--|

En conséquence,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes **"Bâtiments et Equipement"** pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

VU la délibération en date du 29 mai 2018 approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes permanent pour les marchés concernant Bâtiments et Equipements,

Lu et entendu l'exposé, après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- ➔ **DECIDE de PARTICIPER** au marché relatif à la « **vérifications périodiques des installations techniques du patrimoine** » dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer.

La commune communiquera à Caen la mer l'expression de ses besoins en remplissant le questionnaire prévu à cet effet qu'elle a reçu.

- ➔ **APPROUVE** l'expression des besoins suivants :

- ✓ les Appareils de levage, ascenseurs & monte-charge (a)
- ✓ les Installations de gaz (b)
- ✓ les Installations de chaufferie (c)
- ✓ les Installations électrique (d)
- ✓ l'Amiante (f)
- ✓ les Paratonnerres (g)
- ✓ les Système de mise en sécurité incendie ou SSI (h)
- ✗ les Stop chute des équipements de basket-ball (k)

- ➔ **PREND ACTE** que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- ➔ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

### Domaine et Patrimoine :

#### Point 7 / AMENAGEMENT ET POLITIQUE EN FAVEUR DE LA SANTE - PROJET DE PÔLE SANTE COMMUNAL (PSC) – ACQUISITION D'UNE CELLULE DESTINEE A UN CABINET DE RADIOLOGIE

DEL20220404_04	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Abstentions : 2	Suffrages exprimés :27	Pour : 27	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------------	-----------	----------

Annexe : - Plan de situation

Rapporteur : Mme Müller de Schongor - VU en C° finances du 1<sup>er</sup>/04/2022

Dans le cadre de la construction du pôle santé situé rue Victorien Debled, la Ville de Ouistreham a sollicité la société Bouygues Immobilier, maître d'ouvrage du projet, afin d'y acquérir un local de 80 m2 pour porter directement un projet d'installation de cabinet de radiologie. [...]

Pour maîtriser pleinement le projet et mettre toutes les chances de son côté d'y parvenir, la Ville souhaite donc faire l'acquisition d'un local qui permettrait l'implantation d'un cabinet de radiologie en contrepartie d'un loyer qui viendrait à terme couvrir les frais d'acquisition. [...]

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés<sup>1</sup>,**

- ➔ **DECIDE** l'acquisition d'un local dans les locaux du futur pôle santé, rue Victorien Debled, au prix de 287 000 € TTC suivant l'échéancier suivant :
  - Livraison prévisionnelle 1er trimestre 2023
  - Paiement de 50% à la signature de l'acte authentique de VEFA (2022)
  - Solde à la livraison (2023)
- ➔ **PREND ACTE** que l'acquisition du local pour ce montant est conditionnée par l'avis concordant du service des Domaines, qui sera sollicité sur ce sujet.

### Finances :

#### Point 8 / FINANCES COMMUNALES – AFFECTATIONS DES RESULTATS INSCRITS AU CA2021

DEL20220404_05A	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
DEL20220404_05B	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
DEL20220404_05C	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 1<sup>er</sup>/04/2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** comme suit l'affectation du résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement après constatation de ce résultat à la clôture de l'exercice :

<sup>1</sup> Mme Börner et M. Nourry dont elle a pouvoir s'abstiennent.

## A- BUDGET GENERAL

Section d'Investissement :

Résultat d'investissement cumulé : 422 784 ,69€

restes à réaliser : 180 897,26€

Soit un résultat d'investissement total de : 603 681,95€

*Pas d'affectation minimum nécessaire, le solde d'investissement étant positif*

Section de Fonctionnement :

Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2021 : 2 282 684,63€

Prise en compte du report 2020 : 0,00€

Résultat de fonctionnement cumulé : 2 282 684,63€

Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité l'affectation suivante :

▶ Investissement - 1068 - Affectation : 1 690 113,00€

1 ▶ Fonctionnement - 002 - report à nouveau : 592 571,63€

## B- BUDGET LOCATIONS

Section d'Investissement :

Résultat d'investissement cumulé : 172 125,03€

restes à réaliser : - 2 711,20€

Soit un résultat d'investissement total de : 169 413,83€

*Pas d'affectation minimum nécessaire, le solde d'investissement étant positif*

Section de Fonctionnement :

Solde d'exécution de fonctionnement au 31 décembre 2021 : 76 399,78€

Prise en compte du report 2020 : 38 130,81€

Résultat de fonctionnement cumulé : 114 530,59€

Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité l'affectation suivante :

▶ Investissement - 1068 - Affectation : 50 000,00€

▶ Fonctionnement - 002 - report à nouveau : 64 530, 59€

## C- BUDGET TRANSPORTS

Section d'Investissement :

Résultat d'investissement cumulé : 60 101,05€

restes à réaliser : 0€

Soit un résultat d'investissement total de : 60 101,05€

*Pas d'affectation minimum nécessaire, le solde d'investissement étant positif*

Section de Fonctionnement :

Solde d'exécution de fonctionnement au 31 décembre 2021 : 2452,04€

Prise en compte du report 2020 : 10 191.10€

Résultat de fonctionnement cumulé : 12 643,14€

Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité l'affectation suivante :

▶ Investissement - 1068 - Affectation : 0€

▶ Fonctionnement - 002 - report à nouveau : 12 643,14€

DEL20220404_06	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Rapporteur : M Pujol – VU en C° finances du 1<sup>er</sup>/04/20221

Le service des transports, exploité en régie, est assimilé à un service public industriel et commercial (SPIC) et, à ce titre, l'article L2224-1 du CGCT impose un strict équilibre de son budget, en recettes et en dépenses, et notamment à l'aide de recettes propres au service.

Cependant, l'article L2224-2 prévoit quelques dérogations applicables aux communes ; le conseil municipal a ainsi la possibilité de prendre en charge des dépenses du SPIC dans son budget général sous certaines conditions [...].

Lu et entendu l'exposé, et après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de voter une subvention du budget général au budget annexe Transports imputée au compte 6748 pour un montant de 120 000€, valable pour l'exercice 2022.

### Point 10 / FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE A INSCRIRE AU BP2022

DEL20220404_07	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Abstentions :	Suffrages exprimés :	Pour :	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	----------------------	--------	----------

**Annexe :** – Tableau des subventions 2022  
 Rapporteur : Le Maire – VU en C° finances du 04/03/2021

Conformément à l'article L2311-7 du CGCT, qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget», **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

- De voter les subventions telles que présentées dans le tableau ci-après ;
- D'inscrire au budget les montants correspondants aux chapitres 65 (articles 6573-subventions aux organismes publics, 6574-subventions aux associations et organismes de droit privé) et 67 (article 6745–subventions aux personnes de droit privé) ;
- D'autoriser le maire à signer toutes les conventions nécessaires à la liquidation de ces subventions, **étant entendu que le versement de ces subventions sera conditionné à la présentation du compte rendu financier, du budget et des comptes 2020 de l'association concernée.**

[M. Nourry intègre l'assemblée à 19h03, pour le vote de la subvention du Karaté Club]

désignation	Proposition 2022	Présents	Pouvoirs	Abstentions	Exprimés	Pour	Contre
<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS (COMPTE 6574)</b>							
Chorale de Ouistreham	450,00 €	25	4	0	29	29	0
Ouistreham Jazz Big Band	5 000,00 €	25	4	0	29	29	0
Si le cœur vous en dit	380,00 €	25	4	0	29	29	0
Union Musicale	4 900,00 €	25	4	0	29	29	0
Atelier d'Expression Théâtrale (AET)	1 900,00 €	25	4	0	29	29	0
Agités - Théâtre enfants	1 900,00 €	25	4	0	29	29	0
Amis de Ouistreham Riva Bella	5,00 €	-2 <sup>2</sup>	4	0	27	27	0
Bric Arts Brac	1 500,00 €	25	4	0	29	29	0
Club des Séniors	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Tarot club	100,00 €	25	4	0	29	29	0
Ecole Arts Plastiques	1 200,00 €	25	4	0	29	29	0
Karine Saporta	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Maison des beaux-arts France-China	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Normandie Sicile	1 000,00 €	25	4	0	29	29	0
Nymphéas	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Orchidée 14	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Passeurs de livres	350,00 €	25	4	0	29	29	0

<sup>2</sup> MM Bail, Pujol quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération ; Mme Lechevallier est désignée pour présider l'assemblée le temps de la délibération.



Photos club	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Atelier de Danse	1 500,00 €	25	4	0	29	29	0
Jumelage Angmering	5,00 €	-2 <sup>3</sup>	3	0	26	26	0
Jumelage Lohr	100,00 €	-3 <sup>4</sup>	3	0	25	25	0
RARE	700,00 €	-2 <sup>5</sup>	3	0	26	26	0
AMMAC	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Anciens Combattants + AFN	150,00 €	25	4	0	29	29	0
Liens de l'Histoire	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Médaillés Militaires	100,00 €	25	4	0	29	29	0
Souvenirs et traditions maritimes	5,00 €	-1 <sup>6</sup>	4	0	28	28	0
APPO	500,00 €	25	4	0	29	29	0
Caen Ouistreham Plongée	500,00 €	25	4	0	29	29	0
OCEAN	65 000,00 €	25	4	0	29	29	0
SRCO	100,00 €	25	4	0	29	29	0
SNSM - station de ORB	1 800,00 €	25	4	0	29	29	0
Crèche Les P'tits mousses	141 000,00 €	25	4	0	29	29	0
Coopératives scolaires Autissier	10 854,00 €	25	4	0	29	29	0
ACASEA	760,00 €	-1 <sup>7</sup>	4	0	28	28	0
Ailleurs Solidaire	5,00 €	-1 <sup>8</sup>	4	0	28	28	0
Amicale des donneurs de sang	100,00 €	25	4	0	29	29	0
Association familiale	5,00 €	25	4	0	29	29	0
CODEKO	5,00 €	25	4	0	29	29	0
France Madagascar	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Kiamvu Le Pont	5,00 €	-1 <sup>9</sup>	4	0	28	28	0
ASSUREIPSS	400,00 €	25	4	0	29	29	0
Ligue contre le Cancer	5,00 €	-4 <sup>10</sup>	4	0	25	25	0
Tao Yin	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Yoga	90,00 €	25	4	0	29	29	0
Amitié active	500,00 €	25	4	0	29	29	0
AJSCO Football	47 500,00 €	-1 <sup>11</sup>	4	0	28	28	0
AJSO Basket	39 000,00 €	-3 <sup>12</sup>	3	0	25	25	0
AJSO Handball	3 000,00 €	-1 <sup>13</sup>	3	0	27	27	0
AJSO Volley club	500,00 €	25	4	0	29	29	0
Amicale Pongiste de ORB (APO)	7 500,00 €	25	4	0	29	29	0
Badminton	400,00 €	-1 <sup>14</sup>	3	0	27	27	0
Brochet Caennais	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Judo club	9 900,00 €	-1 <sup>15</sup>	4	0	28	28	0
Karaté	800,00 €	26	3	0	29	29	0
Marche et découverte	150,00 €	-1 <sup>16</sup>	2	0	27	27	0
ORB Gymnastique	4 750,00 €	-1 <sup>17</sup>	3	0	28	28	0

<sup>3</sup> M Bail et Mme Poleyn quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération ; Mme Lechevallier est désignée pour présider l'assemblée le temps de la délibération.

<sup>4</sup> M Bail et Mmes Poleyn et Miralles quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération ; Mme Lechevallier est désignée pour présider l'assemblée le temps de la délibération.

<sup>5</sup> Mmes Poleyn et Lhonneur quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération.

<sup>6</sup> M. Pujol quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

<sup>7</sup> Mme Clément-Lefrançois quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

<sup>8</sup> Mme Clément-Lefrançois quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

<sup>9</sup> Mme Miralles quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

<sup>10</sup> Mmes Müller de Schongor, Clément-Lefrançois, Lhonneur et Aoued quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération.

<sup>11</sup> M. Chauvois quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

<sup>12</sup> MM Tison et Mauger et Mme Segaud Castex quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération.

<sup>13</sup> M. Mauger quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

<sup>14</sup> Mme Poleyn quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

<sup>15</sup> Mme Segaud Castex quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

<sup>16</sup> Mme Lechevallier quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

<sup>17</sup> Mme Segaud Castex quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.



Riva Courir	1 000,00 €	-2 <sup>18</sup>	2	0	26	26	0
Riva Fight Club	500,00 €	26	3	0	29	29	0
Tennis club	9 000,00 €	26	3	0	29	29	0
Twirling club bâton	6 000,00 €	26	3	0	29	29	0
Vélotoclub	500,00 €	-1 <sup>19</sup>	3	0	28	28	0
ADPO (submersion)	5,00 €	26	3	0	29	29	0
Comité des Œuvres sociales du personnel communal (COSPORB)	20 000,00 €	-2 <sup>20</sup>	3	0	27	27	0
OCEANOPLASTIC	5,00 €	26	3	0	29	29	0
<b>TOTAL</b>	<b>393 439,00 €</b>						
<b>Subventions FORUM à ajouter</b>							
Bridge Club ORB	5,00 €	-1 <sup>21</sup>	3	0	28	28	0
Loisir et Culture cinématographique – le Cabieu	5,00 €	26	3	0	29	29	0
OMAC	5,00 €	-1 <sup>22</sup>	3	0	28	28	0
Entraide et solidarité	5,00 €	-1 <sup>23</sup>	3	0	28	28	0
Secours libre	5,00 €	-1 <sup>24</sup>	3	0	28	28	0
Riva Forme Santé	5,00 €	-3 <sup>25</sup>	3	0	26	26	0
Vagues de Nacre	5,00 €	-1 <sup>26</sup>	3	0	28	28	0
CADOR	5,00 €	-1 <sup>27</sup>	2	0	27	27	0
Lames Normandes	5,00 €	-1 <sup>28</sup>	2	0	27	27	0
Compagnie des Archers	5,00 €	26	3	0	29	29	0
Club canin	5,00 €	26	3	0	29	29	0
Pétanque et boules de loisirs	5,00 €	-1 <sup>29</sup>	3	0	28	28	0
Go Elan	5,00 €	-2 <sup>30</sup>	3	0	27	27	0
<b>TOTAL</b>	<b>65,00€</b>						
<b>Aides diverses fléchées (compte 658822)</b>							
Provision pour flocage et matériel	6 000,00 €	26	3	0	29	29	0
Appel à projets	20 000,00 €	26	3	0	29	29	0
Permis de conduire	10 000,00 €	26	3	0	29	29	0
Acquisition vélo électrique	6 000,00 €	26	3	0	29	29	0
Argent de poche	500,00 €	26	3	0	29	29	0
Voyages linguistiques	5 000,00 €	26	3	0	29	29	0
BAFA BAFD	2 000,00 €	26	3	0	29	29	0
<b>TOTAL</b>	<b>49 500,00 €</b>						
<b>Partenariat (compte 6745)</b>							
Partenariat Justine LEMETEYER	2 000,00 €	26	3	4 <sup>31</sup>	25	25	0

<sup>18</sup> M. Chauvois et Mme Lechevallier quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération.

<sup>19</sup> M. Pellerin quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

<sup>20</sup> MM Ménard-Tombette et Bigot quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération.

<sup>21</sup> M. Meslé quitte la salle et ne prend pas part à la délibération

<sup>22</sup> Mme Börner quitte la salle et ne prend pas part à la délibération

<sup>23</sup> Mme Müller de Schongor quitte la salle et ne prend pas part à la délibération

<sup>24</sup> Mme Müller de Schongor quitte la salle et ne prend pas part à la délibération

<sup>25</sup> M. Bail et Mmes Aoued et Clément-Lefrançois quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération ; Mme Lechevallier est désignée pour présider l'assemblée le temps de la délibération.

<sup>26</sup> Mme Clément-Lefrançois quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

<sup>27</sup> Mme Lechevallier quitte la salle et ne prend pas part à la délibération

<sup>28</sup> M. Mauger quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

<sup>29</sup> M. Pellerin quitte la salle et ne prend pas part à la délibération

<sup>30</sup> M. Nourry et Börner quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération

<sup>31</sup> MM Meslé, Tison, Chauvois et Mme Segaud Castex s'abstiennent et ne prennent pas part au vote.

Partenariat Sébastien JOUVE	4 000,00 €	26	3	4 <sup>32</sup>	25	25	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00 €</b>						

### Point 11 / FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE SOUTIEN EXCEPTIONNELLE A LA SNSM DE OUISTREHAM

DEL20220404_08	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions : 0	Suffrages exprimés :26	Pour : 26	Contre : 0
----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------------	-----------	------------

Rapporteur : M. Jammet – VU en C° finances du 1<sup>er</sup>/04/2022

[... lu et entendu l'exposé, après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 50 000 € au profit de la station SNSM de Ouistreham pour lui permettre de financer l'achat d'un nouveau Canot tous Temps.

Cette subvention sera imputée au compte 20 421 (subvention d'équipement à un tiers privé) du BP2022.

### Point 12 / FINANCES COMMUNALES – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

DEL20220404_09A	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Abstentions : 0	Suffrages exprimés :29	Pour : 23	Contre : 6
DEL20220404_09B	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Abstentions : 4	Suffrages exprimés :25	Pour : 23	Contre : 2
DEL20220404_09C	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Abstentions : 4	Suffrages exprimés :25	Pour : 23	Contre : 2

**Annexes :**

- Rapport de présentation
- BP2022 Ville
- BP2022 budgets annexes

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 1<sup>er</sup>/04/2022

Le budget primitif peut être voté cette année jusqu'au 15 avril (art. L1612-2 du CGCT). Le vote du budget primitif permet à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année. [...]

Après le vote du compte administratif 2021 et le débat d'orientations budgétaires, qui ont eu lieu en réunion du conseil municipal le 7 mars dernier, **le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le vote du budget primitif 2022** dont le projet a été joint à la convocation avec sa note de présentation synthétique.

[Mme Börner quitte l'assemblée et donne pouvoir à M. Nourry]

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

#### Délibération 09A : BUDGET GENERAL

Montants inscrits = nouveaux crédits

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
chapitre	Montant inscrit au BP2022 (€)	Expression des votes		
		Pour	Contre <sup>33</sup>	Abstentions
O11 Charges à caractère général	2 906 944,00	23	6	
O12 Charges de personnel	6 572 400,00	23	6	
O14 atténuation des produits	1 170 676,00	23	6	
65 Autres charges de gestion courante	1 060 939,00	23	6	
66 Autres charges financières	64 328,16	23	6	
67 Charges exceptionnelles	493 000,00	23	6	
022 Dépenses imprévues	99 827,47	23	6	
042 Opérations d'ordre entre sections	638 870,00	23	6	
<b>TOTAL</b>	<b>13 006 984,63</b>			
	Restes à réaliser	0		
002	Résultat reporté	0		

<sup>32</sup> MM Meslé, Tison, Chauvois et Mme Segaud Castex s'abstiennent et ne prennent pas part au vote.

<sup>33</sup> MM Chauvois, Meslé, Tison, Nourry et Mmes Segaud Castex et Börner (pouvoir) votent contre.

		TOTAL 2022	13 006 984.63		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
chapitre		Montant inscrit au BP2022 (€)	Expression des votes		
			Pour	Contre <sup>34</sup>	abstentions
013	Atténuation de charges	95 000.00	23	6	
70	Vente de produits	867 875.00	23	6	
73	Impôts et taxes	10 037 192.00	23	6	
74	Dotations et participations	858 805.00	23	6	
75	Autres produits de gestion courante	464 000.00	23	6	
76	Produits financiers	49 193.00	23	6	
77	Produits exceptionnels	40 000.00	23	6	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	2 000.00	23	6	
042	Opérations d'ordre entre section	348.00	23	6	
<b>TOTAL</b>		<b>12 414 413.00</b>			
<i>Restes à réaliser</i>		<i>0</i>			
002	Résultat reporté	592 571.63			
<b>TOTAL 2022</b>		<b>13 006 984.63</b>			
<b>EQUILIBRE SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>23</b>	<b>6</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
chapitre		Montant inscrit au BP2022 (€)	Expression des votes		
			Pour	Contre <sup>35</sup>	Abstentions
20	Immobilisations incorporelles (sans les reports)	90 943.00	23	6	
204	Subventions d'équipement versées	812 326.00	23	6	
21	Immobilisations corporelles	1 301 969.00	23	6	
23	Immobilisations en cours	2 540 000.00	23	6	
10	Dotations	0	23	6	
13	Subventions d'investissement	0	23	6	
16	Remboursement d'emprunts	1 005 672.00	23	6	
27	Autres immobilisations financières	43 200.00	23	6	
020	Dépenses imprévues	50 000.00	23	6	
040	Opérations d'ordre entre sections	348.00	23	6	
<b>TOTAL</b>		<b>5 844 458.00</b>			
<i>Restes à réaliser</i>		<i>672 243.59</i>			
001	Solde d'exécution négatif reporté	0			
<b>TOTAL 2022</b>		<b>6 516 701.59</b>			
SECTION D'INVESTISSEMENT					
RECETTES					
chapitre		Montant inscrit au BP2022 (€)	Expression des votes		
			pour	Contre <sup>36</sup>	abstentions
13	Subventions d'investissement reçues (hors 138)	1 886 254.00	23	6	
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	570 000.00	23	6	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 690 113.00	23	6	
138	Autres établissements publics locaux	192 909.00	23	6	

<sup>34</sup> MM Chauvois, Meslé, Tison, Nourry et Mmes Segaud Castex et Börner (pouvoir) votent contre.

<sup>35</sup> MM Chauvois, Meslé, Tison, Nourry et Mmes Segaud Castex et Börner (pouvoir) votent contre.

<sup>36</sup> MM Chauvois, Meslé, Tison, Nourry et Mmes Segaud Castex et Börner (pouvoir) votent contre.

165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000.00	23	6	
27	Autres Immobilisations Financières	257 630.05	23	6	
024	Produit des cessions d'immobilisations	0	23	6	
040	Opérations d'ordre entre section	638 870.00	23	6	
<b>TOTAL</b>		<b>5 240 776.05</b>			
<i>Restes à réaliser</i>		<i>853 140.85</i>			
001	Solde d'exécution positif reporté	422 784.69	23	6	
<b>TOTAL 2022</b>		<b>6 516 401.59</b>			
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE</b>			<b>23</b>	<b>6</b>	

<b>DEL_09A - VOTE GLOBAL DU BUDGET GENERAL (fonctionnement + investissement)</b>	<b>19 523 686.22</b>	<b>23</b>	<b>6</b>	
--	----------------------	-----------	----------	--

### BUDGETS ANNEXES

DEL	BUDGET ANNEXE	Montants inscrits au BP2022 (€) en recettes et dépenses			Expression des votes		
		SECTION FONCT.	SECTION INV.	TOTAL	Pour	Contre <sup>37</sup>	Abstentions <sup>38</sup>
09B	LOCATIONS	204 530.59€	253 528.36€	<b>458 058.95€</b>	23	2	4
09C	TRANSPORTS	135 643.14€	71 249.05€	<b>206 892.19€</b>	23	2	4

### Point 13 / FINANCES COMMUNALES ET AMENAGEMENT – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)

<b>DEL20220404_10</b>	Présents : 23	Pouvoirs : 6	Abstentions : 6	<b>Suffrages exprimés :23</b>	<b>Pour : 23</b>	<b>Contre :</b>
-----------------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------------	------------------	-----------------

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 1<sup>er</sup>/04/2022

[Mme Pinon quitte l'assemblée et donne pouvoir à M. Pujol]

Lu et entendu l'exposé, après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 6 abstentions<sup>39</sup>**, de voter les autorisations de programme suivantes et à inscrire les sommes correspondantes en dépenses et recettes au budget primitif de l'année concernée :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)					
Budget 2021- Situation des autorisations de programme et crédits de paiement					
N°	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP
		<i>pour mémoire : AP votée / AP cumulée 2021</i>	<i>AP/Révision exercice 2022</i>	<i>Total AP cumulé exercice 2022</i>	<i>Crédits de paiement ouverts exercice 2022 sans les reports</i>
<b>Dépenses</b>					
1	RENOVATION EGLISE SAINT SAMSON	751 000,00 €		751 000,00 €	0 €
2	RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DES ECOLES	732 650,00 €		732 650,00 €	0 € (AP à solder)
3	TIERS LIEU – MAISON DES ASSOCIATIONS	1 025 000,00 €		1 025 000,00 €	0 € (AP à solder)
4	MISE EN ACCESSIBILITE	940 000,00 €		940 000,00 €	140 000,00 €
6	CANO – ECOLE DE VOILE	2 571 000,00 €		2 571 000,00 €	0 €

<sup>37</sup> M. Nourry et Mme Börner (pouvoir) votent contre.

<sup>38</sup> MM Chauvois, Meslé, Tison, et Mme Segaud Castex s'abstiennent.

<sup>39</sup> MM Chauvois, Meslé, Tison, Nourry et Mmes Segaud Castex et Börner (pouvoir) s'abstiennent.

7	2 <sup>ème</sup> SALLE CABIEU	1 200 000,00 €	+250 000,00€	1 450 000,00€	900 000,00 €
8	RENOVATION ET EXTENSION DU COSEC	2 010 000,00 €	+710 000,00 €	2 720 000,00 €	1 500 000,00€
9	AIDES A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT	120 000,00€		120 000,00€	24 000€
				<b>Total</b>	<b>2 564 000.00€</b>

#### Point 14 / FISCALITE LOCALE – VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES DITES TAXES DES MENAGES

DEL20220404_11	Présents : 23	Pouvoirs : 6	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 23	Contre : 6
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	------------

Rapporteur : Le Maire – VU en C° finances du 04/03/2021

[...] Conformément à l'article 1636 sextie du code général des impôts (CGI), le vote des taux d'imposition par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique, distincte du vote du budget.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** à la majorité avec **6 voix contre<sup>40</sup>** de voter les taux suivants :

NATURE DE LA TAXE	TAUX			Taux 2021 Pour rappel (en %)	Variation (en %)
	T. communal	T. départemental	T. de référence		
TFB - Taxe sur le foncier bâti	41.32%	22.10%	63.42%	41.32+22.10	0
TFNB - Taxe sur le foncier non bâti	37.99%	-	37.99%	37.99	0
<i>TH - Taxe d'habitation (pour rappel)</i>			5,42%		

Conformément aux dispositions de l'article 1639A du CGI, la délibération devra être notifiée au Directeur départemental des Finances Publiques **avant le 15/04/2022**.

#### Divers :

#### Point 15 / JEUNESSE ET PETITE ENFANCE – SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DU CALVADOS

DEL20220404_12	Présents : 23	Pouvoirs : 6	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Mme Lechevallier – VU en C° finances du 1<sup>er</sup>/04/2022

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. [...]

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE** le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf du Calvados pour une durée de 4 ans reconductible 1 année supplémentaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

#### Point 16 / QUESTIONS DIVERSES

##### Q° groupe Ouistreham Ecologique et Citoyenne

- 1) **Actions de solidarité envers les réfugiés ukrainiens :** Lors du précédent Conseil municipal, je vous ai posé la question sur la réponse que la Ville allait apporter à l'urgence d'accueil et d'accompagnement des familles ukrainiennes à la suite de l'appel de l'Etat et en coordination avec le préfet du Calvados. Vous m'avez répondu que vous attendiez la Conférence des Maires de

<sup>40</sup> MM Chauvois, Meslé, Tison, Nourry et Mmes Segaud Castex et Börner (pouvoir) votent contre.

la CU qui avait lieu le lendemain pour vous prononcer. Je vous repose la question pour savoir quelles solutions concrètes d'hébergement et d'accompagnement vous avez trouvées pour que la Ville de Ouistreham exprime sa solidarité à l'égard de ce peuple en guerre. Et je vous redemande si vous avez l'intention de marquer votre solidarité en hissant un drapeau ukrainien sur le fronton de la mairie, comme tant d'autres communes l'ont fait autour de nous.

- 2) Logements sociaux : Le marché immobilier locatif est très tendu à Ouistreham en ce moment. A l'instar de l'augmentation du foncier, les familles ouistrehamaises, les salariés à l'année ou les saisonniers, ne trouvent plus de locations dans le privé ou seulement à des prix exorbitants, beaucoup d'investisseurs préférant privilégier la location touristique, plus rémunératrice. Reste le logement social pour espérer habiter dans la ville de son enfance. Pourriez-vous nous faire l'état de la demande en logements sociaux sur notre ville et des perspectives ? Envisagez-vous la possibilité d'une contrainte au niveau des locations saisonnières permettant notamment aux salariés saisonniers de trouver un hébergement décent ? Enfin, nous souhaiterions un point précis sur les habitations secondaires et vacantes sur notre territoire.

Q° groupe Rassembler Ouistreham :

- 3) Travaux dans le quartier des Charmettes : quel est le calendrier complet des travaux. En ce moment, les travaux semblent arrêtés : qu'en est-il ?

\*\*\*\*

*Le Maire annonce le prochain conseil municipal qui aura lieu le 13 juin, celui qui était prévu en mai étant annulé.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.*

*Fait et délibéré en séance ce jour, mois et an que dessus.*

LE MAIRE

Romain BAIL

Décisions réputées exécutoires du fait de leur

-Affichage le

-Réception en Préfecture le